

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Arrêté préfectoral
portant désignation des membres de la Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,
Préfet de la Gironde

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L315-1 et suivants, R313-45, R313-46 et R313-47,

Vu le code des relations entre le public et les administrations, notamment ses articles R133-3 à R133-14,

Vu l'ordonnance 2014-1329 du 06/11/2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le décret 2004-374 du 29/04/2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret 2006-665 du 07/06/2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment les articles 8, 9, 15 et 18,

Vu le décret 2006-672 du 08/06/2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu l'arrêté préfectoral n° du portant composition, organisation et fonctionnement de la Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

A R R Ê T E

Article 1^{er}

En application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° du portant composition, organisation et fonctionnement de la Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural (COREAMR), les membres de la COREAMR sont désignés comme suit :

1.1 Formation plénière

La formation plénière de la COREAMR est présidée par le préfet de région ou son représentant et comprend, outre le préfet, 41 membres.

a/ représentants des administrations intéressés et des établissements et organismes sous tutelle : 15 sièges

- Services de l'État : 7 sièges

- Le directeur régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou son représentant,
- Le directeur régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant,
- Le directeur régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ou son représentants,
- Le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) ou son représentant,
- 3 directeurs départementaux des territoires (et de la mer) ou leurs représentants,

- Établissements et organismes : 8 sièges

- Le délégué régional de l'agence de services et de paiements (ASP) ou son représentant,
- Le délégué régional de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) ou son représentant,
- Le directeur de l'agence de l'eau Adour – Garonne ou son représentant,
- Le directeur de l'agence de l'eau Loire – Bretagne ou son représentant,
- 3 directeurs d'établissements public locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Nouvelle-Aquitaine ou leurs représentants,
- Le directeur de Bordeaux Science Agro ou son représentant,

b/ représentants des collectivités territoriales : 2 sièges

- Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Titulaire : Jean-Pierre RAYNAUD

Suppléant : Geneviève BARAT

Titulaire : Jérôme ORVAIN

Suppléant : Barthélemy AGUERRE

c/ représentants des chambres consulaires : 1 siège

- Chambre régionale d'agriculture : 1 siège

Titulaire : Dominique GRACIET

Suppléant : Jean-Philippe GRANGER

d/ représentants des filières agricoles et agro-industrielles : 5 sièges

- Coop de France Nouvelle-Aquitaine :

Titulaire : Yvette THOMAS

Suppléant : Jean-Pierre BOULESTEIX

- La fédération régionale d'agriculture biologique Nouvelle-Aquitaine (FRAB) :

Titulaire : Dominique MARION

Suppléant : Jérôme KELLER

- INTERBIO Nouvelle-Aquitaine :

Titulaire : Édouard ROUSSEAU

Suppléant : Benoît GRANGER

◦ Négocier Agricole Centre-Atlantique :

Titulaire : Jean-Guy VALETTE

Suppléant : Patricia RANOUL

◦ L'association régionale des industries agroalimentaires Nouvelle-Aquitaine :

Titulaire : Laurent DULAU

Suppléant : Véronique HUCAULT

e/représentants de chacune des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale : 4 sièges

◦ La Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) de Nouvelle-Aquitaine :

Titulaire : Daniel COUDERC

Suppléant : Denis LABRI

◦ Les Jeunes Agriculteurs (JA) de Nouvelle-Aquitaine :

Titulaire : Jonathan LALONDRELLE

Suppléant : Guillaume MANDIN

◦ La Coordination rurale de Nouvelle-Aquitaine :

Titulaire : Eric CHASSAGNE

Suppléant : Philippe BADIN

◦ La Confédération paysanne de Nouvelle-Aquitaine :

Titulaire : Marie-Claude LEROY

Suppléant : Nicolas FORTIN

f/ représentants des syndicats de salariés des secteurs agricole et agro-alimentaire : 1 siège

◦ La Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaire : Patrice POUGET

Suppléant : Roland GONTIER

g/ représentants des organismes socioprofessionnels du secteur des équidés : 1 siège

◦ Le Conseil des équidés Nouvelle-Aquitaine :

Titulaire : Pierre-Yves POSE

Suppléant : Bernard CHEVALIER

h/ représentants des organisations de consommateurs : 1 siège

◦ Le centre technique régional de la consommation (CTRC) :

Titulaire : Alain COUEGNAS

Suppléant :

i/ représentants des organismes à vocation environnementale : 3 sièges

◦ Les conservatoires des espaces naturels de la région Nouvelle-Aquitaine :

Titulaire : Benoît BITEAU

Suppléant : Catherine MESAGER

◦ France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine :

Titulaire : Gustave TALBOT

Suppléant : Bernard JACQUINET

◦ La fédération régionale des chasseurs Nouvelle-Aquitaine :

Titulaire : Guy GUEDON

Suppléant : Michel AMBLARD

j/ représentants des personnes qualifiées : 8 sièges

- Monsieur Patrick BOURRAT, représentant l'Association Régionale des Caisses de Mutualité Sociale Agricole de Nouvelle-Aquitaine,
- Marc CHAPOLARD, représentant la fédération régionale des CUMA Nouvelle-Aquitaine,
- Monsieur Jean-Baptiste SYRIEIX, représentant le réseau INPACT,
- Monsieur Daniel PEYRAUBE, représentant l'association de coordination technique agricole (ACTA),
- Monsieur Éric PERRIAT, représentant l'Association Régionale pour l'Emploi et la Formation Agricole (AREFA)
- Monsieur Jean LAVERGNE, représentant le Réseau TRAME
- Monsieur Maurice CHEVALLIER, représentant l'AFOCG
- Monsieur Jean-Yves DEBROSSE, représentant du CER France

Sont invités si nécessaire, en qualité d'expert :

- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou son représentant,
- 3 directeurs départementaux de la cohésion sociale et de la protection des populations DD(CS)PP ou leurs représentants,
- Le directeur régional des finances publiques (DRFIP) ou son représentant,
- Le directeur de l'agence de la biodiversité ou son représentant,
- Le président du parc naturel régional de Millevaches ou son représentant,
- Le président du parc naturel régional Périgord-Limousin ou son représentant,
- Le président du parc naturel régional des Landes de Gascogne ou son représentant,
- Le président du parc naturel régional du Marais-Poitevin ou son représentant,
- Le directeur de l'établissement public du marais poitevin ou son représentant ,
- Le président du Centre de l'institut national de la recherche agronomique (INRA) Bordeaux Aquitaine ou son représentant,
- Le président de l'institut nationale de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) ou son représentant,
- Le directeur de l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO) ou son représentant,
- Le directeur régional de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME),
- Le président de la fédération régionale du commerce et de la distribution ou son représentant,
- Le directeur régional de la Banque de France ou son représentant,
- Le directeur de la Banque publique d'investissement (BPI) France ou son représentant,
- Le président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie ou son représentant,
- Le président de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat ou son représentant,
- Le président de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) ou son représentant,
- Le président du syndicat de la propriété privée rurale ou son représentant,
- Le président du réseau national des espaces tests agricoles (RENETA) ou son représentant ,
- Le directeur de l'institut de l'élevage ou son représentant,
- Le directeur de Terres INOVIA ou son représentant,

- Le directeur d'ARVALIS ou son représentant,
- Le directeur de l'institut français de la vigne et du vin (IFVV) ou son représentant,
- Le directeur du centre technique interprofessionnel fruits et légumes (CTIFL) ou son représentant,
- Le président de la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) ou son représentant,
- Le président du groupement de défense sanitaire (GDS) ou son représentant,
- Le président du conseil économique, social et environnemental régional (CESER) ou son représentant.

1.2 Composition élargie sur les sujets relatifs à l'emploi

Lorsque la Commission est consultée sur les sujets relatifs à l'emploi dans les professions agricoles et les industries agroalimentaires, la commission comprend en outre : 6 sièges

- Le directeur régional de Pôle Emploi ou son représentant,
- Le directeur régional de l'INSEE ou son représentant,
- Le délégué régional de l'APECITA ou son représentant,

- Le fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant (VIVEA) :
Titulaire : Brigitte ALANORE Suppléant : Jean-Luc AUDE

- Le fonds d'assurance formation des salariés des exploitations agricoles (FAFSEA) :
Titulaire : Sophia YORDAMLIS Suppléant : Arnaud TACHON

- L'organisme paritaire collecteur agréé des industries agro-alimentaires, des coopératives agricoles et de l'alimentation de détail (OPCALIM) :
Titulaire : Gérard DELOCHE Suppléant : Hélène SERRAND

1.3 Formation agro-écologie

La formation agro-écologie de la COREAMR est co-présidée par le préfet de région ou son représentant et l'un des représentants du conseil régional. Outre le préfet, elle comprend 34 membres.

a/ représentants des administrations intéressés et des établissements et organismes sous tutelle : 12 sièges

- Services de l'État : 6 sièges

- Le directeur régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou son représentant,
- Le directeur régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant,
- Le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) ou son représentant,
- 3 directeurs départementaux des territoires (et de la mer) ou leurs représentants,

- Établissements et organismes : 6 sièges

- Le directeur de l'agence de l'eau Adour – Garonne ou son représentant,
- Le directeur de l'agence de l'eau Loire – Bretagne ou son représentant,
- 3 directeurs d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Nouvelle-Aquitaine ou leurs représentants,
- Bordeaux Science Agro,

b/ représentants des collectivités territoriales : 2 sièges

- Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : 2 sièges

Titulaire : Jean-Pierre RAYNAUD

Suppléant : Geneviève BARAT

Titulaire : Jérôme ORVAIN

Suppléant : Barthélemy AGUERRE

c/ représentants des chambres consulaires : 2 sièges

- La Chambre régionale d'agriculture : 2 sièges

Titulaire : Jean-Philippe GRANGER

Suppléant : Dominique MARCHAND

Titulaire : Patrick VASSEUR

Suppléant : Caroline MARTIN

d/ représentants des filières agricoles et agro-industrielles : 5 sièges

- Coop de France Nouvelle-Aquitaine :

Titulaire : Emmanuel VILLENEUVE

Suppléant : Patrick Grizou

- la fédération régionale d'agriculture biologique Nouvelle-Aquitaine (FRAB) :

Titulaire : Dominique MARION

Suppléant : Jérôme KELLER

- INTERBIO Nouvelle-Aquitaine :

Titulaire : Hugues BONNEFOND

Suppléant : Laurent TEYSSANDIER

- Négoce Agricole Centre-Atlantique :

Titulaire : Jean-Guy VALETTE

Suppléant : Nicolas PUGEAUX

- L'association régionale des industries agroalimentaires Nouvelle-Aquitaine :

Titulaire : Laurent DULAU

Suppléant : Véronique HUCAULT

e/ représentants de chacune des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale : 4 sièges

- La Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) de Nouvelle-Aquitaine,

Titulaire : Jean-Louis DUBOURG

Suppléant : Sylvie MACHETEAU

- Les Jeunes Agriculteurs (JA) de Nouvelle-Aquitaine,

Titulaire : Thomas SOLANS

Suppléant : Marc SPANJERS

- La Coordination rurale de Nouvelle-Aquitaine,

Titulaire : Eric MENANTEAU

Suppléant : Bernard BOUCHON

- La Confédération paysanne de Nouvelle-Aquitaine,

Titulaire : Aymeric MERCIER

Suppléant : Dominique LECONTE

f/ représentants des syndicats de salariés des secteurs agricole et agro-alimentaire : 1 siège

- La Confédération française démocratique du travail (CFDT),

Titulaire : Didier GESSON

Suppléant : Annick HERAULT

g/ représentants des organisations de consommateurs : 1 siège

- Le centre technique régional de la consommation (CTRC),

Titulaire : Alain COUEGEAS

h/ représentants des organismes à vocation environnementale : 2 sièges

- Les conservatoires des espaces naturels de la région Nouvelle-Aquitaine,

Titulaire : Benoît BITEAU

Suppléant : Catherine MESAGER

- France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine,

Titulaire : Gustave TALBOT

Suppléant : Bernard JACQUINET

i/ représentants des personnes qualifiées : 5 sièges

- Monsieur Patrick BOURRAT, représentant l'Association Régionale des Caisses de Mutualité Sociale Agricole de Nouvelle-Aquitaine,
- Marc CHAPOLARD, représentant la fédération régionale des CUMA Nouvelle-Aquitaine,
- Monsieur Claude SOURIAU représentant le réseau INPACT',
- Monsieur Joël BONNEAU, représentant l'association de coordination technique agricole (ACTA),
- Monsieur Jean LAVERGNE, représentant le Réseau TRAME

Sont invités si nécessaire, en qualité d'expert :

- 3 directeurs départementaux de la cohésion sociale et de la protection des populations DD(CS)PP ou leurs représentants,
- Le directeur de l'agence de la biodiversité ou son représentant,
- Le président du parc naturel régional de Millevaches ou son représentant,
- Le président du parc naturel régional Périgord-Limousin ou son représentant,

- Le président du parc naturel régional des Landes de Gascogne ou son représentant,
- Le président du parc naturel régional du Marais-Poitevin ou son représentant,
- Le directeur de l'établissement public du marais poitevin ou son représentant ,
- Le président du Centre de l'institut national de la recherche agronomique (INRA) Bordeaux Aquitaine ou son représentant,
- Le président de l'institut nationale de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) ou son représentant,
- Le directeur de l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO) ou son représentant,
- Le directeur régional de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME),
- 2 experts des thématiques abordées de la chambre régionale d'agriculture,
- Le directeur de l'institut de l'élevage ou son représentant,
- Le directeur de Terres INOVIA ou son représentant,
- Le directeur d'ARVALIS ou son représentant,
- Le directeur de l'institut français de la vigne et du vin (IFVV) ou son représentant,
- Le directeur du centre technique interprofessionnel fruits et légumes (CTIFL) ou son représentant,
- Le président de la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) ou son représentant,
- Le président du groupement de défense sanitaire (GDS) ou son représentant.
- Le président de l'association de développement de l'apiculture (ADA) ou son représentant,
- Le président de l'ATMO Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Le président du centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) ou son représentant,
- Le président de l'union des industries de la protection des plantes (UIPP) ou son représentant,
- Le président du conseil économique, social et environnemental régional (CESER) ou son représentant.

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture Nouvelle Aquitaine.

Bordeaux, le
Le Préfet de région,

